

REPUBLIQUE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-BOULE	PARIS et autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	UN AN..... 3 fr 50

ECROS DE LA SEMAINE

8 Décembre — La Chambre après avoir accordé au gouvernement un vote de confiance, par 340 voix contre 175 adopte le projet tendant à baisser à 3,75 0/0 l'intérêt des caisses d'épargne — L'impôt sur les valeurs mobilières est porté de 3 à 4 0/0, soit un accroissement de recettes de 16 millions et demi. Le vote de la proposition Leydet donne une prévision de 24 millions de recettes destinées à compléter l'équilibre du budget.

— Drame conjugal à Nantes. M. Sarrebourre, tue sa femme et blesse sa belle-mère.

— Assassinat commis sur un vicillard de Juvigny (Aisne).

6 Décembre — Naufrage en vue de Marseille, d'un brick-goëlette français *Héloïse*. — Huit hommes d'équipage sont noyés.

— Assassinat d'une débitante de tabac au Mans.

7 Décembre — La découverte du docteur Koch donne lieu, à Paris, à des expériences et à des conférences qui donnent à penser qu'on s'est trop

pressé de vanter les vertus curatives de la fameuse *lymphe*.

8 Décembre — Destruction du théâtre des Variétés à Clermont-Ferrand par un incendie.

— La Chambre, à l'instigation de M. Brisson, vote un impôt sur les congrégations religieuses.

— Collision près de New-York du paquebot français la *Champagne* avec le vapeur Anglais *Lisbonèse*.

9 Décembre — Drame terrible à Saint Donat (Puy de Dôme). Deux jeunes mariés sont assassinés le jour de leurs noces, en présence de leurs invités. L'assassin a pu prendre la fuite, à la faveur d'un brouillard épais

— Accident survenu à six ouvriers occupés, dans le port militaire de Cherbourg, à la construction d'un navire. Tous les six sont grièvement blessés.

— Double assassinat commis par un individu de 18 ans, sur les époux Dubuisson, à 10 kil. d'Angoulême.

10 Décembre — La Chambre vote l'ensemble du budget de 1891, par 363 voix contre 54.

— Scandale de Nancy. Une affaire de mœurs provoque l'arrestation de

plusieurs vieux libertins appartenant à d'honorables familles de la ville.

— Mise en liberté de Charles Redon l'évadé de la Guyane.

41 Décembre. M. de Freycinet, ministre de la guerre est élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. Emile Augier.

— On assure, à la suite de récents incidents, que la compagnie des Messageries maritimes va prendre des mesures pour mettre les soldats rapatriés du Tonkin à l'abri des intempéries, pendant la traversée,

— Mort de M. Edmond de Lafayette sénateur de la Haute-Loire, petit-fils du général Lafayette.

— Terrible drame conjugal à Auch. Une jeune femme de 25 ans est assassinée par son mari, qui se brûle ensuite la cervelle.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Aujourd'hui 14 décembre ont lieu dans les chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Meaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir, les élections pour le renouvellement des membres du Tribunal de Commerce de Meaux, dont le mandat expire le 31 décembre 1890.

Le canton de Dammartin qui ne possède pas de Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie et qui n'a même aucun lien avec le Syndicat de Meaux, ne participant point à la présentation des candidats, paraît se désintéresser de la question et ne prend ordinairement qu'une part très relative aux élections consulaires.

Il faut avouer qu'on a le tort de se plaindre souvent que l'action gouver-

nementale paralyse les élans de progrès dus à l'initiative privée; la vérité est que la plupart du temps, elle ne sait pas tirer profit des privilèges que la loi lui concède.

Le peu de souci que l'on prend dans notre canton, des syndicats du Commerce et de l'Industrie, ainsi que de l'élection des juges au Tribunal de Commerce, n'en sont-ils pas un exemple frappant.

— Lundi dernier, le gendarme Mau petit de la brigade de Dammartin a mis en état d'arrestation pour vagabondage, un repris de justice très dangereux, nommé Charpentier, âgé de 46 ans. Cet individu a à son actif 17 condamnations, dont une à 10 ans de travaux forcés.

— Mercredi dernier, le quartier de la Demi-lune était mis en émoi par les cris *au voleur!* poussés par un employé de M. Vibert marchand de bois à Ver. Ce pauvre garçon qui éprouvait le besoin de se réchauffer, était entré chez M. Aubry marchand de vins, et était demeuré quelque temps sans penser que son cheval qui se trouvait à la porte se ressentait également de la violence du froid et pouvait être tenté de continuer sa course. On ignore ce qui se passa, mais, ce qui est certain, c'est que, lorsque le charretier pensa à venir retrouver son attelage, il ne revit ni cheval ni voiture et dût se résigner à parcourir la rue en demandant des nouvelles de son équipage qu'il cherche encore.

ÈVE

On écrit au *Journal de Senlis* :

Le dimanche 30 novembre dernier, une querelle pour le billard, éclata entre les nommés Mellechecheck et Mauberquez, chez M. Fontemps, café-

tier à Ève, lequel mit les querelleurs à la porte de son établissement.

A ce moment intervint le nommé Barbier, qui prit fait et cause pour Mauberquez, de sorte que Mellechecheck reçut force coups et blessures, et que la gendarmerie de Nanteuil a été appelée à verbaliser contre ces deux héros.

— Dans un de nos précédents numéros, nous avons annoncé la dissolution de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la commune d'Ève et la difficulté qu'on éprouvait même à trouver quelques personnes dévouées, afin d'entretenir la pompe et de la faire manœuvrer en cas d'incendie.

Nous avons la satisfaction d'apprendre que la compagnie de pompiers d'Ève a été dissoute pour une raison indépendante de sa volonté et que ses membres n'ont rien perdu de leur réputation de bravoure et de dévouement dont ils ont fait preuve en diverses circonstances.

Depuis un certain temps, cette compagnie était, paraît-il, mise en demeure par la Préfecture de l'Oise, d'avoir à signer pour chacun de ses hommes, un engagement de cinq ans. On comprend, avec raison, qu'un homme consente de son plein gré à donner son temps et à exposer sa vie pour rendre service à ses concitoyens, c'est là un de ces nobles sacrifices qui ne comportent aucune condition, mais l'administration qui ne l'entendait pas ainsi, réclamait sans cesse l'engagement des pompiers et finalement leur interdit le port de l'uniforme et le droit de se réunir, pour les punir de leur insubordination. Les pompiers ont alors préféré se démettre que de se soumettre à une loi qui leur parais-

sait arbitraire. Il n'y a pas lieu de les en blâmer.

SAINT-MARD

Un vol de harnais a été commis dans la nuit du 9 au 10 courant, au domicile du sieur Bontry à Saint-Mard. L'auteur de ce vol est inconnu.

VILLENEUVE

Mardi dernier, le sieur Lacour Pierre, bouvier à la ferme de M. Bouchard, se préparait à atteler ses bœufs, lorsque l'un d'eux se trouva entravé par un tas de paille dans lequel il s'était engagé. Le malheureux Lacour voulant débarrasser l'animal, reçut en pleine figure un violent coup de pied qui lui fendit profondément le front.

Son état sans être désespéré, n'en inspire pas moins de vives inquiétudes.

JUILLY

Les Sapeurs-Pompiers de Juilly n'ont pas été en reste avec leurs collègues du chef-lieu de canton pour la célébration de la Sainte-Barbe.

Pour donner à leur fête patronale tout l'attrait qu'elle comporte, ces braves pompiers ont fait un déjeuner fraternel à l'issue de la messe qui avait été dite à leur intention et ont terminé la journée par un dîner auquel assistait M. Haquin maire, ainsi qu'un certain nombre de membres honoraires.

SILLY-LE-LONG

On écrit au *Journal de Senlis* :

Une rixe a eu lieu le 7 décembre courant, sur la place publique de Silly-le-Long, entre les nommés Bourgeois et Martin, tous deux manouvriers de cette localité; il en est résulté un procès-verbal contre Martin, qui ne s'est pas contenté de ses mains pour frapper. Il a appliqué à Bourgeois un coup de bâton derrière la tête.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

17069

CB :

8613

SHAS



0 000000 086134

Le tribunal correctionnel statuera bientôt sur son acte de brutalité.

MESN L-AMELOT

Le poste de garde-champêtre de cette commune est vacant. Avis aux amateurs.

— Samedi soir à sept heures, un brillant banquet réunissait chez M. Sébastien, restaurateur au Mesnil-Amelot, la compagnie de Sapeurs-Pompiers accompagnée des aut rités et de plusieurs membres honoraires. Cette réunion a été des plus amées. A dessert, M. Duval commandant de la compagnie, dans une allocution toute patriotique, a rappelé en termes reconnaissants, les honneurs dont sa compagnie et lui ont été l'objet, cette année, notamment par la visite de M. le Préfet de Seine-et-Marne. Il a profité aussi de cette occasion pour adresser ses remerciements à la Municipalité pour les encouragements qu'elle accorde à la compagnie de Pompiers, et aux membres honoraires, pour leur généreuse collaboration.

Des chants patriotiques, et plusieurs chansonsnettes comiques ont terminé gaiement cette fête.

CLAYE-SOUILLY

En vertu du décret du 15 septembre 1883 et de la circulaire de M. le ministre de la guerre du 30 novembre suivant, il sera fait avant le 1^{er} janvier prochain un recensement des pigeons voyageurs élevés dans la commune de Claye-Souilly.

Ceux qui n'auront pas fait les déclarations prescrites seront poursuivis et passibles d'une amende de 25 fr. à 400 fr.

PLAILLY

Il y a quelques jours, un incendie a été déclaré dans un bâtiment de la

meau de Neufmoulin, dépendant de la commune de Plailly.

Les pertes s'élèvent à environ 200 fr. et sont couvertes par une assurance.

La cause de cet incendie est demeurée inconnue.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Le *Journal de Senlis* nous apprend que la Compagnie du Chemin de fer, pour donner satisfaction au vœu du Conseil municipal de Nanteuil, ayant soumis à M. le Ministre des travaux publics, des propositions de l'émission de *billets d'aller et retour* entre Nanteuil, d'une part, et Crépy, Senlis et le Plessis-Belleville, d'autre part. Nous apprenons que cette nouvelle facilité accordée aux voyageurs a reçu un commencement d'exécution depuis quelque temps déjà.

On desire vivement, poursuit notre confrère, par cette température rigoureuse, que les trains, dits de banlieue, soient pourvus de chauffettes à l'usage des voyageurs de 2^e et de 3^e classe de beaucoup plus nombreux que les autres.

Nous formulons les mêmes vœux que notre honorable confrère, en faveur des voyageurs des gares de Damartin et de Mitry, qui se plaignent, avec raison, d'être transis de froid, pendant le trajet, surtout par les trains du matin.

— M. Grelez, instituteur à Nanteuil-le-Haudouin, vient d'accepter les fonctions de directeur de la Fanfare, devenues vacantes par le décès de M. Ferry.

SAINTE-SOUPPLETS

La Compagnie de Sapeurs-Pompiers de Sainte-Soupplets a été réorganisée tout récemment, et grâce à une souscription publique qui a produit une

somme importante, matériel et uniformes ont pu être remis à neuf.

Dimanche dernier, les nouveaux Pompiers, après avoir assisté le matin à une messe solennelle se préparaient à compléter la fête traditionnelle de Sainte-Barbe par un banquet suivi d'un bal.

A sept heures, la compagnie, le Conseil Municipal, les membres honoraires et d'autres invités faisaient leur entrée dans la grande salle de la Mairie, transformée en salle de banquet. L'éclat des lumières scintillant sur les dorures des uniformes donnait à cette réunion fraternelle un air de gaieté d'un heureux présage; chaque convive, après avoir parcouru d'un air satisfait la petite carte annonçant le menu varié du repas, avait bravement son potage et attendait patiemment le hors-d'œuvre. . . . Lorsque tout à coup, les cris *au feu!* se firent entendre.

Un incendie venait, en effet de se déclarer à une meule de blé appartenant à M. Fouillaux. En un clin d'œil la salle fut déserte et les braves pompiers s'empressèrent d'aller se dépouiller de l'uniforme de parade pour endosser la veste et le casque de service. A huit heures, la pompe était en batterie devant la meule incendiée et chacun révélait de zèle pour éteindre le feu. Malheureusement par suite du manque absolu d'eau, ils durent borner leurs efforts à garantir de leur mieux les meules voisines et à laisser brûler celle qui était atteinte par le fléau.

Après avoir senti toute la nuit les rigueurs d'une bise glaciale et reçu le baptême du feu, les pompiers rentrèrent chez eux pour goûter un repos péniblement acquis.

Le soir ils reprirent leur banquet si malencontreusement interrompu et lui firent grand honneur.

On croit que l'incendie de Sainte-Soupplets est dû à la malveillance. Espérons que les auteurs de ce méfait ne tarderont pas à tomber entre les mains de la justice.

MITRY-MORY

(Suite)

L'église est un vaste et bel édifice des XV^e et XVI^e siècles sous l'invocation de Saint-Martin. Le clocher est formé d'une tour carrée surmontée d'une flèche élevée couverte d'ardoise. Cette église possédait autrefois un magnifique tableau de Lesueur, qui ornait le retable du maître autel. Cette œuvre magistrale, qui orne actuellement le musée du Louvre, représente la Salutation Angélique. Cette toile mesure 2 m. 27 cent. de largeur, les figures sont de grandeur naturelle.

L'histoire de ce tableau, retracée par M. Th. Lhuillier, dans l'almanach de Seine-et-Marne, année 1869, est très intéressante; elle nous apprend qu'un gentilhomme servant du roi, messire Pierre Durand, écuyer, seigneur de Linois, habitait, vers 1650 une maison de campagne située en la paroisse de Mitry. Lesueur dont la mère, Antoinette Touroude, était originaire des environs de ce lieu y venait quelquefois faire visite à une de ses proches parentes, Anne Lesueur, qui était religieuse à l'Hôtel-Dieu de Mitry. Selon l'usage de cette époque, l'artiste était reçu chez le gentilhomme, et c'est en témoignage de sa reconnaissance envers M. de Linois, que Lesueur exécuta la *Salutation Angélique*, qu'il offrit, au nom de ce dernier, à l'église de Mitry.

A l'époque de la Révolution

apprit à Paris l'existence du tableau de Lesueur, dans l'église de Mitry, et, bien qu'il n'y fut nullement en danger, le président de la Commission des Arts, écrivit aux administrateurs du district de Meaux, en date du 24 germinal an 2, pour faire enlever ce tableau, sous prétexte qu'il était exposé à l'humidité.

Le lendemain, le district de Meaux, réuni en assemblée générale, et en présence de l'agent national, délégua un de ses membres, le citoyen Galland, pour faire enlever en présence de la municipalité de Mitry, le tableau en question, avec tous les soins nécessaires et de le faire transporter à Paris, au Museum national.

Peu de temps après l'enlèvement de la précieuse toile, la municipalité de Mitry, qui s'était prêtée de bonne grâce à cette opération, apprit que le tableau avait une valeur considérable et qu'il n'était nullement exposé à l'humidité. On fit de vives et fréquentes réclamations qui valurent en 1805, à l'Eglise de Mitry comme compensation, l'*Adoration des Rois*, de Doyen.

En 1826, sur les instances d'un curé de la paroisse, le gouvernement envoya à l'église de Mitry, sinon le tableau qui lui avait été enlevé, mais une copie de cette œuvre, due au pinceau de M. Chabard.

(à suivre) E. L.

JEAN MAILLART ET BENOÎTE MARCEL

Suite

Jean Maillard, Pépin des Essarts et Jean de Charny qui étaient allés au devant du Régent, lui avaient adressé à son entrée dans Paris, les compliments d'usage; ils accompagnèrent ce prince

jusqu'au Louvre. De là le Régent manda à l'hôtel Saint-Pol, la duchesse, sa femme, et toutes les dames de la cour, réfugiées au Marché de Meaux, depuis la Jacquerie.

Pendant quelques jours, encore, il y eut des exécutions: Pierre Gilles, cet épicier qui était allé combattre à Meaux dans les rangs des *Jacques*, eut la tête tranchée, ainsi qu'un chevalier nommé Jules Caillart, que Marcel avait nommé chatelain du Louvre. Ce dernier eut la langue coupée en punition de certains propos malveillants qu'il avait tenus contre le roi et contre le régent, son fils. Jean Rose et Jean Chandelier qui avaient pris part à l'attaque du marché de Meaux par les *Jacques*, trouvèrent cependant grâce devant le régent, qui leur pardonna « pour l'amour et contemplation de Jehan Maillard (1). »

A peine rentré dans Paris, le régent accorda à Jean Maillard en récompense de son dévouement, sa vie durant: Cinq cents livres de terres à Paris, sur le tabellionage et le scel de Meaux (2). Quelques jours après, il lui donna encore à perpétuité, pour lui et ses descendants, son hôtel de Léry, vers le Pont de l'Arche avec ses appartenances; le tout évalué d'une valeur de cinq cents livres. Les lettres de ce don s'expriment ainsi: « Charles, etc., scavoir faisons que pour considération du très grant et agréable service que nostre très vray et loyal sujet et obéissant Jehan Maillard, bourgeois de nostre bonne ville de Paris, a fait à la couronne de France, à Monseigneur et à nous, lequel au temps de la rébellion d'aucuns de nostre dite ville, s'est aventuré et emprins, et tant fait par luy et nos aultres et loyals subgietz que plusieurs noz traytres et rebelles ont esté morts et aucuns pris, et sommes entrez en nos-

tre dicte ville; et les bourgeois et habitants d'icelle venus à nostre vraye obéissance et subjection, et pour contemplation des bons et agréables services que ledit Jehan nous fait, de jour en jour, incessamment, et espérons qu'il nous fasse au temps à venir, etc... avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, audit Jehan, nostre hostel de Léry, vers le Pont de l'Arche etc, etc... Donné à Paris, l'an de Grâce 1358, au mois d'Aoust. (3)

(à suivre) E. L.

- (1) — *Tresor des Chartres*, reg. 86
(2) — " " reg. 96, années 1364, pièce 53
(3) — *Reg. du trésor des chartes* cote 96, année 1367, pièce 55.

LAGNY-LE-SEC

(Suite)

Il est présumer que les Comtes de Dammartin avaient eu des droits sur la seigneurie de Lagny-le-Sec. Afforty dit, du reste, qu'il y a lieu de croire que les religieux de Saint-Denis vendirent ou échangèrent cette seigneurie et ses dépendances avec les comtes de Dammartin (1).

En 1209, le domaine de Lagny-le-Sec qui comprenait une partie des villages de Belleville et du Plessis, devint la propriété des Templiers qui l'augmentèrent successivement. Dès l'an 1210, le commandeur de l'ordre, André de Coleurs, reconnu par acte solennel, les diverses redevances dues par la commanderie de Lagny-le-Sec au prieuré de Saint-Christophe.

La commanderie était tenue de payer chaque année, pendant l'octave de la Purification, cinquante muids de bon grain, mesure de Dammartin, moitié blé moitié avoine, aux religieux du prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte.

Tout porte à croire que les habitants

de Lagny-le-Sec, ainsi que les chevaliers du Temple, apportèrent quelque négligence à payer les redevances dues au prieuré de Saint-Christophe, car les religieux de ce prieuré, en 1226, en référèrent aux doyens de Notre-Dame de Senlis et de Saint-Frambourg, pour obtenir le paiement des dîmes. Ces derniers invoquèrent l'autorité du Souverain Pontife dont-ils se disaient les représentants, pour obtenir de l'official de Meaux les poursuites nécessaires contre les censitaires récalcitrants de Lagny-le-Sec, de Belleville et du Plessis (2).

En 1230, les Templiers de Lagny-le-Sec étaient en désaccord avec Pierre de l'Île Adam et ses vassaux de Plessis le Vicomte, au sujet des dîmes de Gaidès; Jean de Belmont, de qui relevait les terres imposées à la dime, rendit une sentence d'arbitrage pour régler les droits des deux parties. (3)

(à suivre) E. L.

- (1) — *Bulletin du comité Arch. de Senlis* T. X p. 14

(2) — *Cartulaire de Saint-Christophe*, de Lattinaco sicco et de Bellavilla et de Plessey....

3 — *Arch. nat. cah. pal.* N° 72

UN FAUX SOURD-MUET

Vivier, le célèbre farceur, entre un jour chez un coiffeur.

Il se dirige vers le comptoir et tend au patron une carte sur laquelle est écrit:

« Veuillez me raser, je vous prie. »

— Un sourd et muet, cria le chef de l'établissement, en faisant signe à un garçon, enlevez le paquet!

Le garçon ainsi interpellé conduit le patient jusqu'à un fauteuil en lui disant:

Tiens, assieds-toi là, croquant!

Puis prenant ses rasoirs:

— Oh la la! quelle peau! quand on

la tannera, j'en retiens pour faire une
paire de bottes.

Et ainsi de suite, tous les garçons
s'en mêlent: c'est un concert de lezzis
d'un bout de la salle à l'autre.

Sa barbe finie, Vivier se leva, puis
allant au comptoir, il dit au patron
d'une voix de stentor, en déposant
vingt-cinq centimes:

— Voici pour la barbe!

Tous les garçons en roulèrent par
terre d'épouvante; la dame du comp-
toir s'évanouit et le patron disparut
derrière une pile de savonnettes.

LIBRAIRIE

PAPETERIE — RELIURE

IMPRIMERIE

Encadrement, Photographie

FABRIQUE

de

REGISTRES et de CARTONNAGES

E. LEMARIÉ

à DAMMARTIN, (S-&-M).

CARTES de VISITES

EN GRAVURE SUR CUIVRE

Sur carte bristol

Grandeurs N° 1 à 4 (sans planche) le
cent. 3 fr. 50

Les mêmes grandeurs avec
(planche gravée) le cent . . 3 fr.

Sur carte ivoire

Grandeurs N° 1 à 4 (sans plan-
che) le cent 4 fr.

Les mêmes grandeurs avec
(planche gravée) le cent . . 3 fr. 50

GRAVURE DE PLANCHES

SUR CUIVRE

— Pour cartes de visites —

Comprenant le nom et l'adresse 2 fr 50
Chaque ligne supplémentaire 0 fr, 50

NOTICE HISTORIQUE

SUR

SAINT-MARD

plaquette in-32 Jesus de 30 pages.

Tirage à 100 exemplaires numérotés

Prix : 50 cent.

(franco par la Poste : 60 cent.)

AVIS M. L. CHIBON
tenant un cabinet d'af-
faires à Dammartin,
a l'honneur d'informer les ha-
bitants de la région qu'il a trans-
féré son bureau 24 rue des Oul-
ches, en la maison qu'habitait
autrefois M. Petit, greffier.

PAPIER D'ARMÉNIE

Pour parfumer et assainir
les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets
en or et en argent — Boucles d'oreilles
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,
Étoiles et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement
de magasin.

Le tout à des conditions excep-
tionnelles de BON MARCHÉ.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIE.

Dammartin Imp. E. Lemarié.